Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **69 (1924)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'instruction donnée dans les centres comporte l'exécution de travaux d'étude, mémoires écrits, conférences, portant sur des questions militaires d'actualité ou d'histoire ; des exercices sur la carte et sur le terrain, des voyages d'état-major de 10 à 12 jours environ, des reconnaissances individuelles. Dans chaque centre d'instruction d'état-major, tout officier doit participer, entre le 1er octobre et le 1er mai, au moins à deux séances d'exercice sur la carte et à une séance d'exercices sur le terrain ; entre le 1er mai et le 1er octobre, à une séance d'exercices sur le terrain et à un voyage d'état-major. En outre, tout officier d'état-major, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, doit faire chaque année au moins deux journées de reconnaissance suivies d'un compte rendu écrit avec croquis.

Le Ministre peut en outre les désigner pour exécuter des voyages d'études à buts variés, pour exécuter des stages dans les armées des nations alliées et neutres, pour accomplir des stages à l'état-major de l'armée ou dans certains établissements ou services.

Les mêmes principes président à l'instruction des officiers de réserve du service d'état-major et toutes facilités sont données à ces derniers pour leur permettre de suivre régulièrement les différents cours et exercices de l'école d'état-major des officiers de réserve qui fonctionne à l'école supérieure de guerre.

INFORMATIONS

BELGIQUE

La marine belge. — Notre correspondant nous écrit :

Permettez-moi d'ajouter, à ma chronique de mai, deux mots relatifs à notre marine de guerre... de notre embryon, plutôt, de marine de guerre. En raison de l'intolérable situation qui lui était faite sur cet Escaut barré par les Néerlandais, notre flotille militaire a déménagé d'Anvers vers Bruges d'où la mer lui est ouverte par le port de Zee-Brugge et ce large canal de dix kilomètres si largement utilisé pendant trois ans par les sous-marins allemands.

L'instruction du personnel est activement poussée tant à bord du cuirassé « d'Entre-Castaux » qu'à bord des torpilleurs et vedettes. Il y a là bon nombre d'excellents éléments à qui ne manquait guère jusqu'ici que l'exercice suffisant au large. Quant au matériel flottant, vous pensez bien que ce n'est pas l'abondance. Néanmoins, si l'on veut utiliser et entretenir en bon état le peu dont nous dis-

posons, il y a de quoi organiser de façon honorable la première défense de notre côte. Laissant de côté le cuirassé dont la silhouette domine le paysage maritime de Blankenberghe à Knocke, je vous citerai, au programme qui paraît cette fois bien arrêté : une escadrille de torpilleurs de première classe (250 tonnes par unité), une escadrille de 5 torpilleurs de deuxième classe (150 tonnes), soit dix torpilleurs au total ; une douzaine de vedettes, un ou deux bateaux pose-mines et relève-mines. De ce que partie de notre personnel marin avait fait à l'étranger son éducation de navigation sous-marine, et de manière fort brillante, d'ailleurs, l'on avait inféré que décision avait été prise en haut lieu d'adjoindre des sous-marins à notre petite flotille de guerre. Renseignements pris, il n'en est rien. Pour l'instant, notre programme de défense maritime s'arrête à ce que je vous dis plus haut.

Est-ce assez ? Nous avons une côte de 80 kilomètres et des forts susceptibles d'assurer la réception de notre ravitaillement et de nos secours éventuels. Il nous faut défendre ces lignes. Ces quelques unités ne pourront certes pas porter très loin cette défense. Mais elles pourront cependant poser nos champs de mines protecteurs et les surveiller ; elles pourront veiller sur l'accès de nos passes, relativement facile à garder ; elles pourront, en cas de nécessité, attaquer à la torpille les escadrilles ennemies qui se présenteraient au large de la côte et desserrer un réseau trop dense d'assaillants ; elles pourront protéger nos navires de commerce, nos transports militaires, nos navires-hôpitaux ; elles pourront frayer la route, à travers les champs de mines posés au large, à nos bateaux et aux cargos chargés pour nous. Bref, leur mission peut être de la plus grande importance et leur utilité est incontestable.

Ne doit-on pas leur réserver un rôle plus important et un moyen d'action plus étendu ? La question serait discutable en d'autres temps. Pour le moment, la mode est au désarmement, dans le monde — à ce que l'on dit, du moins — et, chez nous elle est aux économies, à la « *compression* ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La grande guerre de 1914-1918 par le général F. Canonge. Avec 25 cartes ou croquis dont 8 hors-texte et 58 portraits dont 17 hors texte. In-16 de 478 p. Paris, 1924. Librairie militaire universelle L. Fournier.

Cet ouvrage n'est pas de l'histoire militaire critique mais de